

Monsieur le Président,

Nous aurions pu débiter notre déclaration liminaire comme à l'accoutumé en évoquant la situation internationale et nationale.

Nous aurions pu dire à propos de la dernière élection présidentielle aux États-Unis, qu'il fallait être PLUTO DINGO pour élire **DONALD**.

Nous aurions pu évoquer la mort de Fidel **CASTRO**, mais nous aurions alors dû développer autour d'un article du linguiste et philosophe Noam Chomsky qui nous interpelle sur le fait que « personne ne se demande pourquoi Nelson Mandela, à peine libéré de prison, a rendu hommage à Fidel Castro ».

Cependant, la mort de Fidel Castro nous interroge : qui reprendra le flambeau de la révolution ? François FILLON partira-t-il lui aussi de la SARTHE pour conquérir une à une les villes et villages de France, comme l'avait fait Fidel Castro et ses « Barbudos » à la Havane ?

En fait, on a les révolutionnaires qu'on peut.

Nous aurions pu évoquer la victoire de l'écologiste Alexander Van der Bellen sur l'extrême droite en **Autriche**. Mais pourrions-nous alors passer sous silence les 46,70% de trop du parti d'extrême droite d'Hofer ?

Nous aurions pu évoquer **le dernier référendum en Italie** en écrivant : Bella Ciao Matteo ! Mais cela est trop simpliste.

Nous aurions pu évoquer aussi la mort de **GOTLIB**. Nous aurions juste dit : « Hamster n'est plus jovial et Luron n'est plus gai... Salut Marcel ! »

Nous aurions pu évoquer **le départ de Manuel Valls, son besoin de réconciliation**.

Mais nous aurions dû aussi évoquer un décret signé par l'ex-premier ministre la veille de son départ. Décret qui provoque la colère de la Cour de cassation qui craint pour son indépendance. Jusqu'à présent, le contrôle de la Cour de Cassation est assuré par elle-même puisqu'elle fait une fois par an un rapport sur son fonctionnement à l'occasion de sa rentrée solennelle. Demain de quoi s'agit-il ? Sans une VALLS hésitation, par décret en date du 5 décembre, la Cour de cassation, juridiction supérieure de l'autorité judiciaire, est placée sous le contrôle direct du gouvernement par l'intermédiaire de l'inspection des services du ministre de la justice, en rupture avec la tradition républicaine observée jusqu'à ce jour.

Si, demain, on veut donner les clés au fascisme, il ne faut pas s'y prendre autrement.

Nous aurions pu parler des deux François : l'un qui s'en va et l'autre qui espère les plus hautes fonctions, devenir le « sauveur suprême ».

Mais à quoi bon s'enquiquiner à évoquer le monde qui nous entoure, nous sommes si bien entre nous, au sein de la DGFIP ! Nous sommes si bien dans notre petite bulle où rien ne nous atteint, où les conditions de travail sont plus que respectables, où les personnels s'émancipent, ayant cette garantie du développement du service public à long terme, où le dialogue est le maître mot pour avancer, où rien ne se décide dans une quelconque tour d'ivoire...

Mais faisons quand même un petit clin d'œil à cette chère actualité.

Après cette première année à la tête de la DRFiP 31, en lien avec cette nauséabonde campagne électorale, **nous vous proposons, M le Président, de tirer un premier bilan de votre mandat.**

N'ayant rien vu circuler sur les réseaux sociaux annonçant une hypothétique conférence de presse de votre part ce soir sur un nouveau mandat, nous vous interrogeons : briguez-vous un nouveau mandat pour 2017 ?

Eu égard à notre audience de prise de contact du 27 octobre 2015, le moins que l'on puisse dire est que, contrairement à d'autres, vous avez tenu vos engagements : **pas de pause qualité sur la démarche stratégique.**

Votre bilan (non exhaustif) est plutôt flatteur pour le service public :

- ✓ fermeture de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon au 1^{er} janvier 2017,
- ✓ projet de fermeture des trésoreries d'Aurignac et Aspet au 1^{er} janvier 2018,
- ✓ transfert au 1^{er} janvier 2016 du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les SIP de Toulouse Rangueil et Sud-Est,
- ✓ caisse commune sur Colomiers au 1^{er} avril 2016,
- ✓ intégration de la trésorerie de Colomiers municipal à l'hôtel des finances publiques de Colomiers,
- ✓ projet d'accueil sur rendez-vous à Colomiers,
- ✓ création du SPF-E au 1^{er} septembre 2016. Ah non pardon, au 1^{er} novembre 2016,
- ✓ mise en place des PCRPs au 1^{er} septembre 2016 sur les sites de Cité, Mirail et Rangueil,
- ✓ fusion des SIE de Mirail et Rangueil au 1^{er} janvier 2017,
- ✓ mise en place du Service d'Appui au Réseau (SAR) au 1^{er} septembre 2016,
- ✓ après le transfert de l'antenne PCE de Muret sur le site du Mirail, projet de transfert de l'antenne PCE de Colomiers vers le site du Mirail au 1^{er} septembre 2017,
- ✓ mise en place du POLRE national au 1^{er} septembre 2016,
- ✓ suppression de la cinquième brigade de vérification au 1^{er} septembre 2016,
- ✓ réforme régionale au 1^{er} septembre 2016 avec l'évolution de la paierie régionale, le CBR, le FSE, et la politique immobilière de l'État,
- ✓ restructuration des Domaines,
- ✓ déménagement du PRS en cours,
- ✓ intégration de la Haute-Garonne dans le périmètre du centre de contacts de Carcassonne,
- ✓ transfert de la TLE de Muret vers Grenade,
- ✓ appui départemental de la gestion des hébergés et EPHAD à Grenade,
- ✓ transfert de la gestion des communes d'Aussonne et Seilh de Grenade vers Blagnac,
- ✓ accompagnement du 49.3 du préfet sur la nouvelle cartographie des intercommunalités,
- ✓ diminution autoritaire des horaires d'ouverture au public pour la campagne des impôts locaux de cette fin d'année,

- ✓ suppressions de 22 emplois au titre du PLF 2016, 37 au titre du PLF 2017, soit 59 au total...

Si vous voulez continuer sur votre lancée de fossoyeur du service public, alors n'hésitez pas : **François FILLON a besoin de vous !**

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce CTL.

Par l'intermédiaire d'un tract, nous nous sommes déjà exprimés sur les points à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça n'a pas fait bouger les lignes, si ce n'est que certaines et certains ne s'affirment pas en cadres dits de « haut niveau » selon dixit M. Chantereau.

Faisons maintenant un peu de géologie, teintée d'un poil de géographie. Que ce soit par des phénomènes de cryoclastie et de thermoclastie, l'érosion marine ou par les cours d'eau, ou tout simplement l'effondrement de grottes, **voilà les ponts naturels.**

On ne va pas vous reprocher votre manque d'approche scientifique de ce phénomène naturel, mais plutôt votre méconnaissance des règles de gestion car vous oubliez une partie des personnels : les contrats à 35 heures !

Après tout, pourquoi se préoccuper des plus précaires ?

Pire, on note que le service des ressources humaines est plus prompt à rappeler les règles en cas d'action syndicale que pour le reste. Voilà bien votre conception assumée du dialogue ou débat, utilisez le terme que vous voulez.

Sur la réorganisation des PCE, nous ne scinderons pas ce point de l'accueil sur rendez-vous à Colomiers. Cela concerne bien les « cobayes » de Colomiers.

La CGT Finances Publiques 31, avec FO et Solidaires, vous ont adressé ce mardi la pétition des personnels du site de Colomiers rejetant à la fois le transfert de l'antenne PCE et l'expérimentation de l'accueil sur rendez-vous.

Nous vous demandons une réponse avant ce comité technique local.

Même si votre attitude témoigne que vous roulez, telle une « Le Mans Prototype », pour le nouveau François, en hommage à Juppé, vous restez droit dans vos bottes.

Alors qu'on ne reçoit plus que quatre jours par semaine, **l'accueil sur rendez-vous** va encore diminuer l'accès des populations les plus fragiles à nos services.

Cette expérimentation générera une charge supplémentaire de travail dans des services déjà débordés : les agents seront tenus de rappeler les contribuables avant de valider leur rendez-vous (contre-appel) et devront gérer l'agenda de rendez-vous. Tout cela à effectif constant, voire en diminution !

Elle sera, également, source de conflit potentiel. En effet, dans l'immédiat, seul l'accueil fiscal du SIP est concerné par cette expérimentation. Par exemple, un usager sera reçu sans rendez-vous pour une question professionnelle ou foncière alors qu'un autre venant pour une question fiscale se verra proposé **un rendez-vous en deuxième semaine.**

Mais « en fonction de la situation, un encadrant pourra toujours faire appel à du

renfort afin d'ouvrir, ponctuellement, un bureau de réception sans rendez-vous».

Il faut vraiment qu'on nous explique en quoi l'accueil sur rendez-vous ou le libre service (l'utilisateur seul devant un ordinateur) améliorera le dispositif d'accueil des usagers ?

M Bès avait « lâché » la suppression de l'antenne du PCE de Colomiers aux personnels grévistes rassemblés le 15 novembre.

Alors que l'expertise « constitue une part importante de l'activité des PCE », cette dernière est, une nouvelle fois, éloignée des services. Le document évoque l'expertise de l'ICE en direction des SIE mais quid de celle apportée aux SIP ?

Sur le Mirail qui doit accueillir le PCE Colomiers, la charge de travail est déjà très importante. De multiples difficultés sont signalées par les personnels, l'extension de ce service ne contribuera pas à les résorber...

C'est une honte ! Alors que nous ne nous sommes pas encore prononcés sur le point 2, vous communiquez hier aux représentants des personnels votre intention de transférer un emploi A et un emploi B du PCE Cité Antenne Colomiers vers le PCE Mirail Antenne Mirail dans le cadre du PLF 2017.

Nous vous demandons de retirer les points 2 et 6 de l'ordre du jour du CTL de ce jour.

Nous vous demandons le retrait de la mise en place de l'accueil sur rendez-vous et de la réorganisation du PCE de Colomiers.

Sur les gardiens concierges et autres veilleurs de nuit, nous évoquerons le Soldat Rose, non pas François Hollande, mais cette petite chanson de Francis Cabrel : « gardien de zoo, c'est trop peinard. C'est pas souvent que les pingouins se barrent. Mais gardien de nuit c'est plus compliqué. La nuit finit toujours par s'échapper ».

Sans sourire, qui relit les ordres du jour des CTL et les documents correspondants ?

C'est kiki qui valide tout ça ?

Suite à la première convocation du CTL du 1^{er} décembre, vous nous avez convoqués pour un point 3 différent. Il n'est plus question aujourd'hui d'évoquer la situation de la rue des Lois. Peut-être que vous vous êtes rappelé, entre deux CTL, les propos que vous avez tenu à propos de la rue des Lois, lors du CTL du 27 novembre 2015 : **« M. Marzin souligne qu'il est responsable du site. Cela impacte sa responsabilité au plus haut point ».**

Vous êtes sur la bonne voie.

Nous vous demandons de surseoir à ce point en ce qui concerne le site de la Place Occitane.

D'ailleurs, l'intitulé du point 3 est incompréhensible. Vous évoquez Muret et Ranguel dans les documents, mais pas dans le titre. Pourtant, après contact avec les collègues, **il y a des tentatives grossières de la BIL et de la RH de revoir la fiche FOST (fiche opérationnelle des sites télé-surveillés). A quoi bon communiquer aux organisations syndicales les nouveaux horaires précis des gardiens concierges et autres veilleurs de nuit ?**

De même, aucune communication de votre part sur les documents relatifs au fonctionnement des bâtiments : interventions des entreprises, ménage, sécurité.

Votre projet va entraîner des aménagements structurels (badge pour le portail de la place Occitane par exemple) et une révision du contrat avec la société de télésurveillance. Encore une fois, vous faites de la rétention d'information. Quel coût budgétaire ?

Comptez-vous réellement faire supporter la sécurité à l'ensemble des personnels des bâtiments ?

Nous vous demandons le retrait du point 3 concernant la modification de la doctrine d'emploi des gardiens-concierges et des veilleurs de nuit et donc sa non application.

L'article 17 du règlement intérieur de notre comité technique local prévoit que lorsque l'ordre du jour comporte l'examen de problèmes de sécurité, vous convoquez a minima l'assistant de prévention et l'inspecteur sécurité santé travail. Vous comprendrez bien que, compte tenu de la politique assumée du mensonge d'État de votre équipe, **nous vous demandons copie de cette convocation.**

Par là même, **nous demandons que le CHS-CT soit saisi sur la question des doctrines d'emplois des gardiens-concierges et autres veilleurs de nuit.**

Dans l'attente, nous vous demandons de retirer ce point de l'ordre du jour.

Ce serait bien de faire un point sur le « dispositif homme mort », et de savoir si le Monsieur Sécurité de la DRFiP 31 va enfin daigner répondre aux appels de la société de télé-surveillance et ce, même le week-end !

Sur la consultation des agents sur le début de la plage variable du site de la rue des Lois, ironie du calendrier, c'est aujourd'hui la clôture du scrutin !

Vous n'imaginiez sûrement pas un instant que le comité technique local ne se tiendrait pas en première lecture. Nous nous demandons même si vous n'avez pas déjà le résultat du vote. Nous vous demandons d'informer l'ensemble des personnels du département qu'ils peuvent, eux aussi, demander la modification des plages variables s'ils le souhaitent.

Sur la mise en place du pôle pénal interrégional, alors que notre ex sinistre du budget, Jérôme Cahuzac, vient d'écoper de trois ans de prison ferme pour fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale, nous nous sommes demandés si vous cherchiez **une assistance juridique en cas de manquement à vos obligations de sécurité et de santé des agents.**

Je vous propose de relire ensemble quelques extraits des fiches 8 et 10 du guide sur la prévention des risques psychosociaux.

Fiche 8 : l'organisation et le contenu du travail

« Les responsabilités du chef de service sont centrées sur l'organisation et l'action. Il doit adopter une démarche positive et rationnelle qui s'articule en deux phases :

une phase de préparation au cours de laquelle il doit :

- **Prévoir** (anticiper)

. les besoins et les calendriers ;

. les conséquences des évolutions sur l'activité, sur les compétences de l'équipe ;

. les objectifs et les priorités des équipes et des agents en adaptant les moyens à l'ensemble des missions.

- **associer les agents**

. pour entendre leurs observations sur l'organisation des travaux et l'articulation entre eux ;

. pour débattre des contenus du travail (demandes de listings à l'initiative du service, axes de recherche, de contrôle, méthodes, circuits, délais...);

. pour faire le point sur les évolutions des circulaires, de la doctrine, de la jurisprudence.

- **organiser** (mettre en musique)

. définir des délais, des circuits et gérer les priorités ;

. définir des responsabilités.

une phase de réalisation au cours de laquelle il doit :

- **réaliser** (agir), c'est-à-dire prendre en charge une part de production du service, tout en ayant recours à la délégation.

- **animer** (dynamiser)

. favoriser les comportements efficaces et valoriser ;

. communiquer ;

. apporter du soutien, assister ;

. former à de nouvelles techniques et méthodes.

- **coordonner** (mutualiser)

. la circulation de l'information et les liaisons avec les autres services ;

. l'action de l'équipe.»

Avant d'évoquer la fiche suivante, nous souhaitons faire un peu de sémantique.

Dans la fiche 10, le terme de « collaborateurs » est utilisé à plusieurs reprises. Rappelons-nous qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, ce terme avait été banni du langage lié au monde du travail. Tout le monde comprend ici pourquoi.

En revanche, il a fait sa réapparition quasi en même temps que les services du personnel se sont transformés en service des ressources humaines.

Alors, allez-vous demain continuer d'utiliser le terme de « collaborateurs », en lieu et place de collègues ?

Fiche 10 : le rôle et le positionnement de l'encadrement

« Être responsable d'une équipe n'est pas uniquement un métier. C'est surtout une mission à accomplir : celle de motiver et d'animer l'équipe dont on a la charge, afin d'en assurer un bon niveau de cohésion.

Lorsqu'il est chargé d'animer une équipe, il doit également mettre en œuvre les compétences managériales permettant de prévenir et gérer les situations de stress ou de mal-être au travail.

Le cadre est responsable de l'organisation du travail : répartition du travail, connaissance des capacités de **ses collaborateurs**, de leurs motivations. Il lui appartient de gérer et d'expliquer les modalités de travail, les priorités, pour que

ses collaborateurs puissent être impliqués. Il incite **ses collaborateurs** à suivre les formations les mettant en capacité d'assurer les tâches qui leurs sont confiées. Il revient au cadre d'insuffler et d'entretenir un esprit d'équipe en mettant en valeur les résultats de **ses collaborateurs** :

- en les réunissant régulièrement pour communiquer sur les sujets d'actualité ;
- en veillant au respect des règles du métier ;
- en organisant des moments de convivialité, de reconnaissance.

Le cadre veille au bon climat relationnel dans son équipe et gère les tensions éventuelles tout en faisant respecter les valeurs fondamentales (respect d'autrui, sens du service public...).

Le cadre aide son équipe à ne pas avoir de comportement susceptible de générer des réactions hostiles. Il agit de façon à éviter toute dégradation et à réintroduire une relation plus sereine. Il adapte la cadence des objectifs à toutes les données dont il a connaissance et qui peuvent fragiliser temporairement un de **ses collaborateurs**.»

Vous comprendrez bien que toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé est purement fortuite !

Vous comprendrez bien qu'il est normal que des encadrants jouent les apprentis-médecins en remettant en cause des diagnostics de burn-out.

Vous comprendrez bien qu'il est normal de ne pas évoquer ces cas de burn-out en CHS-CT puisqu'ils n'existent pas !

Vous comprendrez bien qu'il est normal que des collègues pleurent dans les couloirs, qu'ils claquent des portes, qu'ils en aient marre !

Vous comprendrez bien qu'il est normal que des encadrants gardent pour eux les évolutions des services et des missions.

Vous comprendrez bien qu'il est normal que des encadrants se foutent, comme de l'an quarante, de la réussite ou non des objectifs !

L'exemple des horaires d'ouverture de la paierie départementale est symptomatique. Après plus d'un an de mise en œuvre de la réduction des horaires d'ouverture des guichets au public, la DRFiP 31 annonce, lors d'une pseudo réunion informelle, son intention de ré-ouvrir le vendredi après-midi.

On se retrouve avec une pétition des personnels, de tous les personnels, y compris l'encadrement, qui demandent à la collectivité de supporter les manquements de l'État par la création d'une régie d'avance.

Nous ne savions pas qu'il fallait passer par une pétition auprès du DRFiP 31 pour la création de régie. Dont acte !

Faut-il revenir, encore une fois, sur le manque de transparence, la gestion des services à la petite semaine, de votre part, la direction ?

Sur la mise en application de la modification des RAN, à quoi bon se réunir aujourd'hui sur ce point ? Vous avez déjà tout publié sur Ulysse 31 avant même la communication des documents aux représentants des personnels. Nous soulignons tout de même l'avancée pour notre département, qui figure parmi les deux rares départements de France à aller dans le bon sens. Mais cela n'est pas suffisant, nous demandons encore et encore des affectations plus fines à la commune dès les CAPN.

Nous arrivons à la fin de notre liminaire.

Pour certains elle aura pu sembler absurde, drôle, à charge, irrespectueuse ...

Elle n'est rien de tout cela. Elle reflète simplement l'état de colère des personnels face à vous, nos directeurs, qui êtes en dessous de tout.

Alors ouvrez les yeux, arrêtez de suivre bêtement la casse du service public. Répondez-nous, répondez aux personnels, autrement que par le jet de flûtes à bec et autres sautes d'humeur accompagnées d'un certain doigté.

Arrêtez d'alimenter les populismes de toute sorte en jetant dans les bras de la bête immonde une partie de nos collègues et des usagers relégués aux bas fonds à qui l'on concède un ersatz de service public.

Pour conclure, nous vous livrons cette citation de Nelson Mandela en guise de réflexion :

“Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir”